|  |  |
| --- | --- |
|  | HARAS DU VENCEDOR   •   Florence Gerbeauxharasduvencedor@gmail.com  |  Contrat de saillie 2023 – YUNQUE LA REINA |

***130 impasse de Granchamp***

***71 760 GRURY***

**Acheteur :**

\*NOM :

\*PRENOM :

\* ADRESSE :

\*TELEPHONE :

\*MAIL :

**CONDITIONS DE VENTE**

* Monte en main : 750 euros à la réservation + 750 euros au 1/10 garantie poulain vivant ( la partie encaissable au 1/10 n’est pas encaissée en cas de résultat négatif sur présentation d’un certificat vétérinaire avant le 1/10/2023 ).

Le contrat est à retourner au Haras du Vencedor accompagné du chèque de 750 euros. L’acompte de réservation de 750 euros est à régler par virement à la date de signature du présent contrat.

* Le haras du Vencedor ne pourra être tenu pour responsable si toutefois la jument restait vide.
* Le futur poulain sera OC ou PRE.

**CONDITIONS D’UTILISATION**

La saillie est réservée à :

\*NOM DE LA JUMENT :

\*N°SIRE :

\*PERE :

\* MERE :

\* des frais de pension d’un montant de 15 euros TTC par jour sont à prévoir et doivent être réglés au plus tard le jour du départ de la jument. Le propriétaire accepte que la jument soit suivie par le cabinet vétérinaire DG VET et en assure le paiement total. Le haras du Vencedor ne pourrait être tenu pour responsable si la jument venait à rester vide.

La jument doit être déferrée et testée métrite et artérite viral un mois avant son arrivée au haras.

Signature de l’acheteur Signature du vendeur

 (Précédé de la mention « lu et approuvé »)

